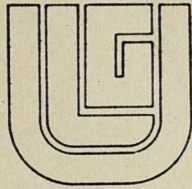


P/12798B

247



**DISCOURS de RENTREE
ACADEMIQUE**

du 29 SEPTEMBRE 1984



UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CH. 212
1968

"Liberté : c'est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens; qui chantent plus qu'ils ne parlent; qui demandent plus qu'ils ne répondent; de ces mots qui ont fait tous les métiers, et desquels la mémoire est barbouillée de Théologie, de Métaphysique, de Morale et de Politique; mots très bons pour la controverse, la dialectique, l'éloquence; aussi propres aux analyses illusoire et aux subtilités infinies qu'aux fins de phrases qui déchaînent le tonnerre."

Ce texte de Paul VALÉRY montre combien le thème de la liberté est plein d'embûches. J'ai pourtant choisi de le développer aujourd'hui, car il me paraît qu'au fil du temps, la liberté de l'université et des personnes qui la composent a été progressivement érodée. Le risque de voir se poursuivre encore cette tendance est sérieux et doit, je crois, nous inciter à la réflexion.

L'évolution de la société a profondément transformé la notion de liberté universitaire. Si le mot n'a pas changé, le concept qu'il recouvre a fort varié. Bien plus, à un même moment historique, ce mot fut appliqué à des situations très différentes.

Pour beaucoup d'entre nous, à l'esprit un peu romantique, l'exemple de la liberté universitaire est celle que connaissaient les universités médiévales. Généralement issues d'écoles religieuses, elles étaient structurées comme des corporations, groupant les maîtres et leurs élèves. Comme toute corporation de la même époque, elles avaient leur organisation propre et leurs règles internes, notamment le recrutement des maîtres par cooptation.

La formation conçue sur un mode unique dans toutes les universités conduisait à la délivrance d'un diplôme attestant essentiellement de la capacité d'exercer certaines professions : la théologie, le droit et la médecine. L'utilité de ces diplômés, tant pour le pouvoir civil que pour le pouvoir religieux, favorisa l'octroi aux universités de certains privilèges par le pape, le roi ou l'empereur. L'institution acquérait ainsi une sorte de reconnaissance internationale concrétisée par le "jus ubique docendi", le droit d'enseigner n'importe où. Ce patronage par un pouvoir, heureusement lointain, constituait un appui dans tous les conflits que l'université pouvait avoir dans ses rapports immédiats avec les autorités civiles, les autres corporations ou les ordres religieux. L'histoire rapporte les nombreuses querelles qui

amenèrent les universités à des mesures de rétorsion, comme la suspension des cours ou, dans les cas les plus graves, l'émigration pure et simple vers des lieux plus accueillants. Plusieurs universités médiévales, parmi les plus grandes, trouvent ainsi leur origine : l'Université de Padoue est due à une émigration de Bologne, celle d'Oxford à une émigration de Paris et celle de Cambridge à une émigration d'Oxford.

Quelques universités du moyen âge furent cependant directement créées par le pouvoir politique. La mieux connue est l'Université de Naples, fondée en 1224 par l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen; ce fut l'une des premières universités d'Etat de caractère laïc. La charge financière en était totalement supportée par l'Etat qui, en contrepartie, imposait les matières enseignées. Parmi celles-ci, le droit romain indispensable à la formation des cadres de l'administration très structurée du royaume de Sicile. Il était par ailleurs interdit aux diplômés de quitter le pays, car Frédéric II se méfiait déjà de la "fuite des cerveaux".

Le désir de concilier la pensée grecque et la Bible a conduit à uniformiser l'enseignement philosophique et scientifique dans toutes les universités européennes. Celles-ci devinrent ainsi un véritable "troisième pouvoir" dans le monde médiéval très morcelé.

Bientôt cependant, le pouvoir civil commença à s'immiscer dans la gestion des universités, dont l'intérêt social et économique était reconnu. Le contrôle croissant par les autorités communales ou seigneuriales, favorisé d'ailleurs par les controverses qui s'élevaient au sein des institutions universitaires, a conduit à ce que J. LE GOFF a appelé la "domestication des universités".

Une véritable concurrence s'installa entre les pouvoirs civils de différentes cités qui recrutaient, souvent à prix d'or, les meilleurs professeurs et accordaient à l'institution des privilèges nouveaux.

L'apparition des états centralisés et les conflits religieux ont conduit progressivement à un conformisme dans l'enseignement et le mode de penser des universités. Il ne faut pas oublier cependant que, malgré cette sclérose, elles ont produit les esprits les plus contestataires du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle, tels que Guillaume d'OCCAM, John WYCLIFF, Jean HUS et Martin LUTHER.

Après une longue période de déclin, pendant la-

quelle les universités n'ont guère contribué à l'avancement des sciences, elles en vinrent à réviser leurs programmes et leurs modes d'enseignement pour mieux les adapter aux besoins nouveaux de la société. Dès ce moment, c'est-à-dire à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle, se sont posés de façon précise les problèmes de la fonction sociale de l'université et du contrôle par l'Etat du curriculum des études. Ainsi était soulevée la question de l'équilibre entre l'indépendance nécessaire de l'université et le droit de contrôle d'une administration souvent tâtonnante. En 1798, Emmanuel KANT faisait une distinction entre la volonté légitime de l'Etat de contrôler la formation des juristes, des théologiens et des médecins, et la liberté d'enseigner des disciplines qui ne visent qu'à approfondir les connaissances et ne sont pas directement impliquées dans le bien-être physique et moral des citoyens.

L'idée qu'en 1809-1810, Wilhelm von HUMBOLD se faisait de l'université idéale était très différente. Pour lui, elle devait couvrir tous les domaines du savoir et arriver à une pure connaissance scientifique (reine Wissenschaft). A cette recherche devaient participer à la fois les maîtres et les élèves. L'Etat avait comme seul devoir de payer les enseignants, tout en leur garantissant une pleine liberté dans les activités didactiques et scientifiques. Ces idées furent émises en prévision de la création de l'Université de Berlin. Inutile de dire que les statuts de celle-ci, qui datent de 1816, en diffèrent sensiblement. Dans d'autres régions d'Allemagne, comme dans d'autres pays, furent créées des universités qui s'inspiraient partiellement de l'idéal de von HUMBOLD, chaque pouvoir organisateur retenant ce qui lui paraissait le mieux adapté aux situations locales.

Dans les faits, l'université de von HUMBOLD, qui ouvrait son enseignement et sa recherche à tous les domaines du savoir, devenait dépendante d'autorités extérieures, notamment de l'Etat qui était son principal bailleur de fonds et fournissait un emploi à un grand nombre de ses diplômés.

Au fil du temps, le rôle des universités dans le développement économique est devenu déterminant; une grande partie des innovations technologiques qui font partie de notre vie sont issues plus ou moins directement de la recherche universitaire. On comprend, dès lors, que les pouvoirs publics souhaitent participer au choix des objectifs uni-

versitaires qui sont en relation immédiate avec des orientations sociales et économiques, désir d'autant plus justifié qu'ils en supportent la charge financière. Ainsi se trouve posée la question fondamentale : quelles doivent être les relations entre l'Université et le pouvoir ?

Dominique RIVIER, ancien recteur de l'Université de Lausanne écrit : "L'une, sinon la première condition pour que l'université soit en mesure de faire face avec quelques chances de succès à un avenir assez préoccupant, c'est qu'elle dispose d'un gouvernement qui lui soit propre, assez fort, assez permanent et assez clairvoyant pour réussir dans sa double mission : à l'extérieur, affirmer sans relâche l'autonomie de l'université face à l'Etat et aux autres pouvoirs, à l'intérieur, consolider l'autonomie scientifique des unités d'enseignement et de recherche..."

Voilà qu'à la notion de liberté vient se substituer celle d'autonomie. Paraphrasant VALERY, on pourrait écrire de l'autonomie ce qu'il disait de la liberté. Le terme est suffisamment vague pour être utilisé à tout propos et satisfaire tout le monde. A ce sujet, Norbert KAMP, président de l'Université de Göttingen écrit : "L'autonomie recouvre aujourd'hui une série de droits, de notions et de formes complémentaires, aux multiples variantes, dont l'application connaît diverses nuances d'intensité. Telle université possède l'autonomie, quand bien même elle n'en dispose pas de tous les droits, parce qu'elle est libre de gérer les domaines essentiels de son travail scientifique, telle autre exhibe tous les attributs de l'autonomie, et l'a pourtant perdue en pratique, parce qu'elle a été mise au pas politiquement et privée du droit de cooptation."

Pourquoi l'université revendique-t-elle une autonomie alors que cette prérogative n'est pas reconnue aux autres formes d'enseignement, en ce compris l'enseignement supérieur non universitaire ?

Un premier argument se fonde sur la nature de l'enseignement universitaire qui, en de nombreux domaines, et pas seulement ceux dits "de pointe", est sous-tendu par la recherche. L'universitaire doit être un expert de la science qu'il enseigne. Parce qu'il prend part lui-même au développement d'un domaine de la connaissance, il est en mesure d'estimer plus justement les acquis nouveaux. Il ne peut se contenter de rapporter passivement des données essentiellement livresques.

Un deuxième argument en faveur d'une autonomie universitaire est d'ordre culturel. Dans un rapport de l'O.C.D.E. datant de 1983, on peut lire : "L'une des caractéristiques de la civilisation occidentale est de laisser les universitaires émettre des critiques en toute indépendance. Or, ces critiques sont aujourd'hui indispensables au bon équilibre d'une démocratie pluraliste. La société a besoin de critiques impartiales dictées avant tout par un souci de vérité, même si la frontière entre des vues objectives et l'idéologie politique n'est pas toujours facile à tracer. Seules des institutions fortes et indépendantes pourraient prétendre exercer cette fonction efficacement."

Ce texte met l'accent sur la "fonction critique" de l'institution universitaire, fonction qui peut être comprise dans des sens très différents. Henri JANNE en montre bien l'ambiguïté lorsqu'il écrit : "Les uns veulent se servir de l'Université comme d'un tremplin d'agitation dirigée contre la société dite néocapitaliste ou de consommation. A cette fin, ils visent à désarticuler et à détruire l'Université comme institution d'enseignement pour la transformer en foyer révolutionnaire, en "base rouge", en arsenal d'où sortiraient des instruments activistes et critiques assez puissants pour ébranler la société. L'Université serait ainsi un facteur de révolution politique."

"D'autres veulent démocratiser l'Université pour qu'elle devienne un centre de pensée dégagé de l'influence de la société globale et bien armé pour en faire systématiquement la critique idéologique. L'Université, centre de contestation, serait ici facteur de révolution culturelle."

"D'autres encore voudraient faire vivre authentiquement les libertés universitaires pour préserver - dans une société menacée de conditionnement par les mass media, par la publicité commerciale et par la pression bureaucratique des grandes organisations de la vie moderne - un centre de critique objective et scientifique, qui soit capable de renouveler positivement et constructivement les structures sociales. Une telle action ferait de l'Université un facteur permanent de réforme."

"D'autres enfin ne voient dans l'Université qu'une institution de "service" à la société "telle qu'elle est" et qu'il faut considérer comme un "donné" qu'il n'appartient pas à l'institution comme telle de discuter. Par la qualité de ses services - notamment les résultats de sa recherche scienti-

fique et la valeur opérationnelle et adaptative des cadres et des spécialistes qu'elle produit - l'Université, dans cette conception, joue un rôle d'amélioration des relations sociales, mais sans chercher à mettre en cause leurs principes et les valeurs sous-jacentes. Une telle action fait de l'Université un facteur permanent de conservatisme éclairé."

Quelle que soit l'interprétation donnée à la fonction critique, celle-ci implique une autonomie de l'université, différente selon que cette critique porte sur la fin à laquelle doit tendre une société ou sur le moyen d'atteindre une fin qui, elle, n'est pas mise en cause.

Une fonction critique, à mes yeux plus importante, requiert l'autonomie de l'université : celle de chacun de ses membres. La liberté de critiquer dépasse les seuls phénomènes sociaux et doit porter aussi sur les questions scientifiques et philosophiques. J'aurai l'occasion d'y revenir quand nous parlerons de la "liberté académique".

Donner une définition générale de l'autonomie des universités est difficile, car elle varie selon le statut propre de chaque institution. La réponse à quelques questions simples nous permettra de préciser jusqu'où s'étend la liberté de décision d'une université et les domaines pour lesquels elle doit se garder de l'emprise de pouvoirs extérieurs. C'est généralement en tout premier lieu le pouvoir de l'Etat qui est visé, bien que l'influence de pouvoirs régionaux ou locaux ou encore de certains groupements socio-professionnels ne puisse être négligée. L'autonomie de l'université se définit par la délimitation de ses pouvoirs par rapport à ceux d'autres instances et cette limite se déplace en fonction du temps et des situations particulières.

Interrogeons-nous donc sur quelques grands problèmes. Nous le verrons, aux questions simples, les réponses ne sont pas toujours faciles, dans un pays où règne une grande incertitude quant à la compétence des divers pouvoirs publics.

Une première question à propos d'une institution dont l'objectif essentiel est l'enseignement : "qui décide du contenu des enseignements et de la façon dont il faut les dispenser ?". Jusqu'à présent les prérogatives ont été partagées entre l'Etat et l'université. Pour les grades académiques dits "légaux", les matières enseignées sont définies par la loi; dans le passé, des listes en ont été dressées après de larges consultations des milieux académiques. Ces matières étant

définies d'une façon assez générale, ce sont les universités seules qui déterminent le ou les cours à créer pour couvrir ces matières. Leur liberté est donc assez étendue, d'autant qu'à côté des grades légaux, elles ont pu organiser des grades scientifiques dont elles sont seules responsables.

Toutefois, l'avenir suscite de justes inquiétudes dans les milieux universitaires. Un arrêté royal dont l'interprétation reste très ambiguë prévoit que ne sont pris en considération pour le calcul de l'allocation de fonctionnement que les programmes subventionnés dans l'institution avant le 30 septembre 1982. Cette disposition freine les initiatives nouvelles. En outre, il faut craindre, pour l'établissement de "matières", l'intervention incoordonnée de certaines assemblées délibératives et la pression de milieux professionnels. En effet, partant certes de bonnes intentions, des assemblées communautaires ont tenté de faire inclure dans certains programmes, comme intitulés de "matière", des enseignements qui ne sont en réalité que des cours, voire des parties de cours. Cette façon de faire, sans consultation de la Commission des grades académiques ou contre son avis, ne peut qu'être source de désorganisation, voire d'incohérence dans les programmes.

D'autres milieux ministériels que ceux de l'Education Nationale font pression aussi pour établir les programmes de certaines études spécialisées, médicales par exemple. Souvent inspirés par les milieux socio-professionnels, ils vont jusqu'à définir les sujets à traiter, voire à préciser le temps dévolu à chaque enseignement ! Ces pratiques restent heureusement assez exceptionnelles, mais les mauvais exemples sont facilement suivis.

Quelle est la liberté de l'Université en matière de recherche ? Théoriquement, les institutions sont libres de définir leurs options scientifiques mais, dans les faits, elles sont paralysées par l'insuffisance des moyens qu'elles peuvent mettre à la disposition de leur Conseil de la Recherche. Elles sont dès lors incapables de développer seules des projets de quelque envergure. Nos activités scientifiques dépendent en grande partie de crédits d'origine extérieure qui sont distribués selon des procédures variées. Ces ressources, qui en fin de compte proviennent presque toujours de l'Etat, arrivent aux chercheurs par des voies diverses : le F.N.R.S. et ses Fonds associés (F.R.F.C., F.R.S.M., I.I.S.N.), l'I.R.S.I.A., les actions concertées d'initiative ministérielle ou d'initiative des chercheurs et les programmes dits nationaux.

Le choix des sujets de recherche n'est pas totalement libre, il faut souvent les insérer dans des cadres qui devraient être définis de commun accord par les spécialistes universitaires, les responsables des pouvoirs publics et les représentants des milieux économiques et sociaux. Le choix judicieux de ces options ne peut se faire sans les scientifiques, car eux seuls connaissent les chances réelles de mener une recherche à bonne fin.

L'expérience a montré la distance qui existe entre la formulation d'une politique et sa mise en oeuvre. Comme dans beaucoup de cas, la réalisation de la recherche est l'affaire de l'université, il est normal qu'elle ait le droit de se prononcer sur la définition de la politique scientifique.

Un point important aussi, est la façon dont l'Université participe à la sélection des programmes, donc à l'octroi des crédits. Les Commissions du F.N.R.S., composées uniquement de scientifiques recrutés à l'échelle nationale, me paraissent offrir la meilleure garantie d'un examen équitable des projets. Parce que la participation des chercheurs universitaires y est la plus grande, elles me semblent être plus compétentes et plus objectives que des organismes où des administrations, des milieux politiques, sociaux et économiques peuvent peser sur les décisions, dans un pays où existent tant d'équilibres subtils.

Autre question pour préciser les limites de l'autonomie universitaire : "qui désigne les responsables de l'enseignement et de la recherche ?" Nous envisagerons uniquement le cadre organique de l'Institution. Les universités libres nomment elles-mêmes leur personnel académique et scientifique, sous le contrôle d'un délégué du Gouvernement dont le rôle est de veiller au respect des prescriptions légales et à la compatibilité des décisions avec les normes budgétaires.

Toute autre est la situation des universités et des institutions universitaires de l'Etat où seule la nomination du personnel scientifique temporaire est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration. Les membres du corps académique et du personnel scientifique définitif sont nommés par le Roi sur proposition de l'université.

A Liège, les ministres se sont généralement ralliés à nos propositions et, en pratique, notre liberté de choix a été très grande. L'inconvénient majeur de la procédure est sa lourdeur et donc une lenteur dont, je m'empresse

de le dire, le Ministre n'est pas toujours seul responsable. Pourvoir une charge d'enseignement prend souvent un temps anormalement long, avec comme conséquence la durée excessive de certaines suppléances.

Une contrainte cependant pèse sur les universités qui ne peuvent déterminer librement la structure de leurs cadres académique et scientifique. Celle-ci est strictement définie par la loi qui utilise comme seul critère l'importance et la composition de la population estudiantine. Toutes les institutions belges sont logées à la même enseigne et, du fait de la législation, sont dans l'incapacité de retenir dans leurs cadres des éléments de haute valeur.

Autre question encore pour circonscrire l'autonomie : qui désigne les organes dirigeants de l'université et fixe les règles de leur fonctionnement ? Une différence notable existe entre les institutions libres et celles de l'Etat. Si les unes ont toute liberté en la matière, les autres sont liées par la loi qui détermine la composition du Conseil d'Administration, le mode de désignation de ses membres et les limites étroites de son pouvoir. Il n'y a guère moyen non plus de modeler les structures internes des universités d'Etat, leur composition et leur fonctionnement étant également réglementés.

Pour terminer, un mot sur les conditions de recrutement des étudiants. Dans notre pays, les études universitaires sont accessibles à tous les porteurs du certificat d'aptitude délivré au terme du cycle secondaire, certificat dont la signification réelle est douteuse. Actuellement, la possibilité d'adapter le nombre des étudiants aux possibilités d'accueil de l'institution est nulle pour les universités de l'Etat.

De la liberté des universités au point de vue financier, je ne dirai rien : nous avons trop souvent hélas dû évoquer cette question. Les plans d'assainissement que nous avons conçus ne pourront être exécutés intégralement que si toutes les parties respectent les bases sur lesquelles ces plans, adoptés par l'Etat, ont été établis.

Ce très rapide tour d'horizon révèle une liberté toute relative des institutions universitaires. Un récent rapport d'experts internationaux chargés d'évaluer l'enseignement belge en matière de management a attiré l'attention sur la nécessité de donner aux universités la possibilité de se gérer elles-mêmes correctement. Malgré ce que d'aucuns

essaient de faire croire, les différences restent grandes entre universités libres et universités d'Etat. Une étude que vient d'effectuer Jean JADOT de l'Observatoire de Gestion Universitaire de Louvain-la-Neuve le démontre bien. Elle visait à établir des indices d' "autonomie universitaire". Il en ressort qu'en Belgique, les universités libres ont des indices de 93 sur un maximum de 100, tandis que les universités de l'Etat ont des indices de 53 ou de 59, selon la méthode de calcul utilisée.

L'autonomie des universités est progressivement grignotée par de multiples mesures qui, de prime abord, n'ont qu'un caractère ponctuel ou dont les effets ne sont qu'indirects. Un extrait du rapport de l'O.C.D.E. mentionné plus haut reflète bien l'état d'esprit actuel :

"Les établissements d'enseignement supérieur, en particulier les universités, doivent désormais tenir compte des nouvelles contraintes sociales, économiques et culturelles et répondre aux besoins spécifiques des collectivités qu'ils desservent. En d'autres termes, plus l'enseignement supérieur se tourne vers la société, plus il sera lui-même affecté par les décisions, les inégalités et les conflits qui pèsent plus ou moins sur toute la société. Il faut donc repenser le concept traditionnel d'autonomie qui consistait à ménager une aire libre, à l'abri des courants d'opinion, un territoire neutre où les chercheurs puissent exercer pleinement leur liberté d'expression. L'autonomie devrait plutôt faire appel à une notion de responsabilité et non d'indépendance et devrait être considérée comme un moyen d'assurer la libre diffusion de l'information et de "négocier", sur un pied d'égalité, les programmes d'activité des enseignants et des chercheurs."

En clair, cela revient à dire que les universités seraient libres de faire ce que de multiples contraintes extérieures leur imposent. Ce texte évoque aussi un autre aspect de la liberté universitaire, qui, dans l'esprit de l'auteur, paraît bien périmé : la liberté académique. Ce terme a pour beaucoup la connotation péjorative d'un véritable privilège de caste. La liberté académique n'est pas un droit qui permettrait aux paresseux, aux dilettantes et aux pédants d'exercer leurs "talents" sans contrainte.

Quel que soit leur grade, les enseignants universitaires, choisis pour leur compétence, sont nommés pour fournir un certain travail d'enseignement et de recherche. Ils ne sont pas libres de le rejeter ou de le bâcler. Leur liberté aca-

démique est le droit d'assumer totalement leurs responsabilités professionnelles de la façon qu'ils jugent la plus adéquate. Après tout, pour déterminer le contenu d'un cours et la façon de le dispenser, l'enseignant, spécialiste en la matière, me paraît généralement plus compétent qu'un fonctionnaire, un membre de conseil d'administration, voire même un collègue dont les centres d'intérêt sont éloignés du sien.

Y a-t-il parmi les universitaires plus de fantaisistes et de négligents que dans d'autres professions ? Je ne le crois pas, mais où qu'ils se trouvent, ils sont inexcusables.

L'histoire fait mention de mesures destinées à empêcher les abus de ceux qui, de leur propre chef, décrétaient des vacances supplémentaires ou quittaient l'université pour des périodes trop prolongées. A l'époque médiévale, les professeurs qui quittaient la ville de Bologne devaient laisser une caution : s'ils ne respectaient pas leurs horaires, ils étaient mis à l'amende. Il y avait aussi ceux qui débitaient leurs cours tellement vite que les étudiants consciencieux étaient dans l'impossibilité de recueillir des notes complètes. Contre les réactions violentes de ces étudiants mécontents, l'Université de Paris dut prendre des mesures pour les empêcher de siffler, de huer et de jeter des pierres.

La charge de professeur d'université n'est pas non plus la sinécure qui, dans l'esprit de certains, lui permet de ne travailler que 150 heures par an. Cette affirmation est répétée complaisamment à chaque nouvelle attaque contre le statut des enseignants universitaires et leurs prétendus privilèges. La presse a récemment fait état de mesures qui devraient enfin imposer aux professeurs d'université des prestations décentes comme à tout travailleur normal. Il est fait allusion à l'obligation de donner les cours, d'organiser les exercices pratiques, de surveiller la rédaction des mémoires de fin d'études, de faire passer les examens, de participer aux jurys et de faire de la recherche.

Mes collègues le constateront, leur surcroît de travail ne sera pas lourd, parce que c'est ce que tous nous faisons normalement depuis toujours, sans parler des multiples tâches liées à notre charge. Une méconnaissance totale de la vie universitaire est à la base de ces allégations.

Reconnaissons que l'appellation "liberté académique" est malheureuse. Elle ne peut, en effet, être réservée au seul corps académique, mais est un droit pour tous, enseignants et chercheurs universitaires.

La liberté académique idéale est ce droit que réclamait Socrate de pouvoir poser à ses interlocuteurs des questions de son choix, sur les sujets dont il lui paraissait utile de débattre. Actuellement, la liberté académique se définit différemment selon que l'on envisage l'enseignement ou la recherche.

En matière d'enseignement, elle est une nécessité fondamentale. Elle implique que l'enseignant aborde les questions qui relèvent de sa discipline, en suivant une démarche intellectuelle dont il est seul responsable. Il doit pouvoir faire la critique des idées et des faits sans que pèse sur lui la moindre contrainte. Certaines options personnelles, scientifiques, philosophiques voire politiques influencent parfois cette démarche et peuvent porter tant sur les matières que sur la façon de les enseigner. Cette conséquence inévitable de la liberté académique n'est pas préjudiciable, dans la mesure où un certain pluralisme est respecté au sein de l'université.

L'autonomie de l'université n'a de sens que s'il y existe une liberté d'expression suffisante. Les enseignants et les chercheurs doivent travailler sans que s'exercent sur eux des pressions philosophiques, politiques ou économiques. De nombreux exemples historiques ont montré que la perte de la liberté académique conduit au conformisme et à la sclérose qui finalement isolent l'université du progrès intellectuel et scientifique.

En matière de recherche, surtout lorsqu'elle requiert la disposition de moyens financiers importants, la liberté académique est plus difficile à circonscrire. Le chercheur qui a choisi librement de s'orienter dans une telle voie ne peut échapper à des contraintes imposées tant par l'université que par les pouvoirs extérieurs.

Quels que soient les modes de financement de la recherche, il est normal que le chercheur soumette son projet à l'appréciation d'instances diverses. Il est de première importance que l'organe qui juge soit compétent, et qui pourrait l'être plus que les pairs du chercheur engagés dans le même domaine ? Il est normal aussi qu'une partie de la recherche universitaire s'inscrive dans des orientations définies par la société en fonction de ses besoins. C'est dans le cadre de ces priorités que le chercheur choisira d'insérer ses travaux. Ici encore, il est indispensable qu'un organe compétent juge la qualité d'un projet et la validité des méthodes avec lesquelles son auteur compte le réaliser.

Une fois son projet accepté, le chercheur doit se sentir libre de le mener comme il l'entend et d'exprimer ses conclusions si, en conscience, il les estime fondées. S'il devait travailler selon une ligne qui lui aurait été fixée et suggérée, même de façon très indirecte, il n'aurait plus rien d'un chercheur universitaire. Cette réflexion semble être une vérité première, mais nous savons combien on est vite loin des évidences.

J'ai déjà dit quel devait être le rôle de l'université dans la définition des grandes options de la recherche future. Mais celles-ci ne peuvent pas être exclusives. Il est à craindre que, sous prétexte d'éviter un "saupoudrage" des moyens, on n'écarte nombre de domaines du savoir dont les "planificateurs" ont été incapables de percevoir l'intérêt et l'avenir.

Il existe un risque réel de voir investir des fonds publics dans des activités jugées prioritaires en fonction de ce qu'on connaît déjà, c'est-à-dire en fonction d'un passé et de négliger la découverte de celles qui ont un avenir.

Dans un exposé récent à la Conférence des Recteurs Européens, Geoffrey WARNOCK, vice-chancelier de l'Université d'Oxford fait justement remarquer : "Une politique interventionniste de l'Etat - et c'est dans la nature des choses - ne peut pas délibérément promouvoir ce qui devrait avoir une importance cruciale, alors que cette importance n'est **pas encore** établie : l'autorité publique ne peut simplement pas l'identifier; les interventions extérieures, si bien intentionnées soient-elles, ont donc tendance à étouffer l'innovation."

Il n'entre pas le moins du monde dans mes intentions de contester l'intervention des pouvoirs publics dans la définition de certaines orientations de recherche. Dans la crise actuelle, ce serait aussi stupide que vain. Ce que je veux dire, c'est que dans la définition d'une politique scientifique, l'université a sa place et elle est importante. Elle ne pourrait accepter d'être détournée de certaines de ses missions, notamment en matière de recherche fondamentale, par des pressions extérieures et ce, à l'occasion de ses difficultés financières.

G. WARNOCK a bien cerné la question lorsqu'il écrit : "... le besoin toujours croissant de notre société moderne en compétences et en spécialisations technologiques

et scientifiques a exercé une pression sur l'autonomie des institutions universitaires. Une fois ce besoin connu, il est relativement facile de passer à l'idée (une idée qui n'est peut-être pas tout à fait consciente ni ouvertement admise) que c'est précisément pour faire face à ces besoins que les institutions universitaires existent, qu'elles ont pour fonction d'être **utiles** à la société, utiles en termes pratiques, sur le plan de l'économie et de l'industrie. Ce serait donc là une raison d'être de ces institutions !... Si l'université d'aujourd'hui se désintéressait de ces besoins quotidiens de la société qui la soutient, non seulement elle serait extrêmement imprudente mais encore elle renierait un aspect infiniment important de sa propre histoire. Néanmoins, ce n'est **pas** là **la seule** vocation des institutions universitaires. Il existe de larges pans du savoir et de l'étude des arts et des sciences, des domaines entiers de la recherche et de la quête intellectuelle qui n'ont aucune retombée pratique ou, en tout cas, aucune retombée utilitaire, les seules qui, à court terme, éveillent un intérêt auprès des hommes politiques. Or ces domaines-là ont leur importance pour la civilisation s'ils n'en ont aucune pour la productivité industrielle ni pour la progression des exportations."

L'Université vit dans un contexte social dont elle ne peut et ne veut sortir. Elle a des missions diverses qu'elle doit toutes assumer. Il n'est pas question qu'elle se soustraie à l'effort commun et refuse le juste contrôle des pouvoirs publics qui assurent sa subsistance. Mais, pour réaliser ce que l'on en attend, elle doit être libre de choisir ses objectifs dans le respect du bien commun et libre de déterminer les voies pour les atteindre. Elle doit donc être en mesure de s'adapter facilement à l'évolution constante de la société et, partant, maîtriser ses structures et son fonctionnement.

Force est de constater que la législation actuelle ne va pas dans ce sens, particulièrement pour les universités de l'Etat. La loi de 1953, dit loi HARMEL, avait donné à celles-ci une autonomie toute nouvelle. Mais, depuis près de 15 ans, des lois successives n'ont fait que restreindre cette autonomie. En instaurant un système absurde de gestion universitaire, elles n'ont fait qu'accroître sa rigidité. Une fois encore, je désire souligner les incohérences de cette législation et la nécessité de la revoir dans son ensemble.

Récemment, le C.N.P.S. a recommandé la mise à disposition des Conseils de la Recherche des universités de

moyens qui leur permettraient de mener une véritable politique en matière de recherche fondamentale. Comme celle-ci couvre à la fois des domaines de caractère cognitif ou culturel et des domaines orientés vers la connaissance des propriétés et des processus naturels, il appartiendrait à l'université d'utiliser ces moyens avec discernement et de trouver un équilibre dans ses choix. S'il en était ainsi, elle devrait tenir compte uniquement de la valeur scientifique des chercheurs, leur garantir une pleine liberté dans leur approche des problèmes et leur assurer une certaine continuité dans leurs travaux.

L'autonomie de l'institution n'aurait pas de sens si elle laissait s'y développer un dirigisme dont peuvent être responsables soit des structures, par exemple des facultés soit des départements, ou des groupes de pression mus par des intérêts divers.

Le maintien de la liberté au sein de l'institution est un aspect fondamental de vie universitaire. Les difficultés que nous connaissons sans doute encore risquent de mettre cette liberté en péril. Souvenons-nous alors avec BOSSUET que "Le bon usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle vertu, et le mauvais usage de la liberté, quand il tourne en habitude, s'appelle vice".

Il faut que leur participation de mener une véritable poli-
tique en matière de recherches fondamentales. Comme cela
pouvait être le cas pour les recherches appliquées, les
Etats doivent également être impliqués dans la recherche
et les progrès réalisés à ce jour ont permis de trouver
dans ces domaines, des découvertes qui ont permis de
dans les choix. Il est clair que, dans ce domaine, les
moyens de la recherche fondamentale ont été considé-
rablement réduits dans les années 60 et 70. Les
Etats doivent donc être impliqués dans la recherche
et les progrès réalisés à ce jour ont permis de trouver

Il faut également que l'industrie et les universités
et les laboratoires de recherche soient impliqués dans
la recherche appliquée. Les progrès réalisés dans
ce domaine ont permis de trouver des solutions à
des problèmes qui ont été considérés comme insolubles.
Les progrès réalisés dans ce domaine ont permis de
trouver des solutions à des problèmes qui ont été
considérés comme insolubles. Les progrès réalisés
dans ce domaine ont permis de trouver des solutions
à des problèmes qui ont été considérés comme
insolubles. Les progrès réalisés dans ce domaine
ont permis de trouver des solutions à des problèmes
qui ont été considérés comme insolubles. Les progrès
réalisés dans ce domaine ont permis de trouver des
solutions à des problèmes qui ont été considérés
comme insolubles. Les progrès réalisés dans ce
domaine ont permis de trouver des solutions à des
problèmes qui ont été considérés comme insolubles.

Il faut également que les laboratoires de recherche
soient impliqués dans la recherche fondamentale. Les
progrès réalisés dans ce domaine ont permis de
trouver des solutions à des problèmes qui ont été
considérés comme insolubles. Les progrès réalisés
dans ce domaine ont permis de trouver des solutions
à des problèmes qui ont été considérés comme
insolubles. Les progrès réalisés dans ce domaine
ont permis de trouver des solutions à des problèmes
qui ont été considérés comme insolubles. Les progrès
réalisés dans ce domaine ont permis de trouver des
solutions à des problèmes qui ont été considérés
comme insolubles. Les progrès réalisés dans ce
domaine ont permis de trouver des solutions à des
problèmes qui ont été considérés comme insolubles.

Il faut également que les laboratoires de recherche
soient impliqués dans la recherche fondamentale. Les
progrès réalisés dans ce domaine ont permis de
trouver des solutions à des problèmes qui ont été
considérés comme insolubles. Les progrès réalisés
dans ce domaine ont permis de trouver des solutions
à des problèmes qui ont été considérés comme
insolubles. Les progrès réalisés dans ce domaine
ont permis de trouver des solutions à des problèmes
qui ont été considérés comme insolubles. Les progrès
réalisés dans ce domaine ont permis de trouver des
solutions à des problèmes qui ont été considérés
comme insolubles. Les progrès réalisés dans ce
domaine ont permis de trouver des solutions à des
problèmes qui ont été considérés comme insolubles.

Il faut également que les laboratoires de recherche
soient impliqués dans la recherche fondamentale. Les
progrès réalisés dans ce domaine ont permis de
trouver des solutions à des problèmes qui ont été
considérés comme insolubles. Les progrès réalisés
dans ce domaine ont permis de trouver des solutions
à des problèmes qui ont été considérés comme
insolubles. Les progrès réalisés dans ce domaine
ont permis de trouver des solutions à des problèmes
qui ont été considérés comme insolubles. Les progrès
réalisés dans ce domaine ont permis de trouver des
solutions à des problèmes qui ont été considérés
comme insolubles. Les progrès réalisés dans ce
domaine ont permis de trouver des solutions à des
problèmes qui ont été considérés comme insolubles.

L'ÉTAT ACTUEL DE NOS PROJETS

H. SCHLITZ
Administrateur.

L'ETAT ACTUEL DE NOS PROJETS

H. SCHLITZ
Administrateur

Nos projets sont nombreux et très divers. Il n'y a pourtant pas bien longtemps que nous sommes en situation de pouvoir en entreprendre. C'est la loi dite "Harmel" qui a doté les Universités de l'Etat d'une autonomie de gestion d'ailleurs largement incomplète. Vue sous cet angle, l'Université de Liège n'existe que depuis 30 ans à peine. Elle a dû commencer par s'organiser pour accomplir des besognes auxquelles rien ne l'avait préparée mais qui sont indispensables à la vie quotidienne. C'est très progressivement que nous avons dépassé les devoirs journaliers pour accéder à une authentique gestion, mais nous sommes encore loin de la plénitude des grandes universités libres, anciennes et aguerries.

Très vite cependant, notre Université a voulu maîtriser son destin en entreprenant de se transformer, de se modeler à l'image de ce qu'elle veut être. Cette entreprise essentielle est comparable, je pense, au processus de maturation des organismes vivants. C'est très lent, c'est profond et ce n'est pas pleinement conscient. Avons-nous tous le sentiment que l'Université se transforme, s'adapte et s'assume malgré les difficultés et la crise ?

Monsieur le Recteur va nous entretenir d'autonomie des Universités et de libertés des individus, références éternelles par rapport auxquelles nous devons exactement nous situer.

Pour ma part, prenant le recul nécessaire pour apprécier le mouvement, je vais tenter de faire le point des deux grands projets dans lesquels nous sommes engagés :

1. L'assainissement en 7 ans de notre budget d'Etat;
2. L'achèvement de l'Université au Sart Tilman.

1. L'assainissement en sept ans de notre budget de l'Etat.

Le plan budgétaire 83-89 dit "d'assainissement" nous est imposé par le Gouvernement. Certes, nous avons eu la possibilité d'exprimer des suggestions, mais vu le rapport de force des parties en présence, nul ne peut soutenir qu'il s'agit d'un accord. Pourtant, mon propos n'est pas de justifier des objections, ni de chercher l'esquive. Notre conseil d'administration s'est engagé à mettre ce plan en oeuvre, donc à tenter d'atteindre les objectifs fixés. Loin de vouloir alimenter les oppositions, je cherche à faire apprécier de l'ampleur du problème pour que chacun réalise l'importance de l'effort à consentir. Celui-ci est évidemment proportionnel à la performance exigée.

Rappelons tout d'abord que le plan 83-89 n'est pas un effort isolé dans un contexte facile et doré. C'est la loi de 71 qui a supprimé l'ancien mode de financement des Universités de l'Etat. Elle y a substitué un régime de subsides financièrement plus faible et administrativement plus difficile. De 1971 à 1976, le changement de régime nous a privé de plusieurs milliards, mais il est inutile de pleurer un passé révolu. Pendant cette période, l'Université n'a pourtant pas fait de dettes. Nous nous sommes adaptés en corrigeant certes des abus - dont on a trop parlé - mais surtout en consommant les réserves qui étaient nos seules garanties de développement et en lésinant sur tout. Les réformes réelles entreprises pendant cette période n'avaient pas d'effet d'allègement immédiat des charges même si elles en entraînent à plus long terme.

En 1976, une nouvelle réforme légale provoque une chute brutale du montant de nos subsides. De bonne foi et un peu naïvement peut-être, nous plaidons et espérons trop longtemps un retour à une situation plus juste. Au total, pendant cette période, nous recevons 17,7 milliards au lieu des 21,2 escomptés. Cette perte de ressource de 3,5 milliards sera compensée par des suppressions de dépenses dont certaines, comme l'entretien préventif par exemple, obèrent l'avenir. On jette donc du lest pour 2,5 milliards. C'est insuffisant et nous accumulons une dette de trésorerie vis-à-vis de l'Etat qui atteindra presque un milliard à la fin de 1982.

C'est donc en traînant cette dette vis-à-vis de l'Etat et avec un patrimoine au bord du déficit que nous entrons en 1983 dans le nouveau plan de sept ans. Or, l'effort à faire est relativement analogue au précédent. En francs réévalués 1983, il s'exprime curieusement par les mêmes chiffres. D'ici à fin 1989, nous devons ramener nos dépenses globales de 22 à 18 milliards ! Ce que nous n'avons pu faire hier sera-t-il possible demain ? Les sceptiques sont nombreux, les révoltés aussi. Ni les uns, ni les autres ne facilitent notre tâche. Pourtant, elle est entreprise. Comme en mécanique, l'engrenage est engagé et le processus avance.

Pour 1983, le plan prévoyait un déficit d'exercice subsistant de 107 millions. Le pronostic de plusieurs experts gouvernementaux était franchement négatif : on n'y arriverait pas. Le compte 1983 constate un déficit subsistant de 97 millions. Le premier objectif a donc été atteint.

Pour 1984, nous devrions atteindre l'équilibre d'exercice.

Les pronostics des augures sont encore plus mauvais que pour 1983. J'avoue qu'aujourd'hui, alors qu'il ne reste que trois mois, je ne suis toujours pas certain d'y arriver. Cela dépend de multiples facteurs sur lesquels il serait hors de propos de m'étendre ici, mais j'affirme clairement que nous serons en tout cas dans la cible, pas au centre peut-être, mais tout près. Les calculs les plus pessimistes conduisent à un résultat meilleur que celui de l'an dernier. Nous sommes en route dans la direction voulue.

Très schématiquement, l'idée du plan est de compenser la perte en sept ans des 4 milliards de ressources en deux opérations.

La première consiste à faire payer par d'autres des dépenses jusqu'ici supportées par l'allocation de l'Etat. En sept ans, ce transfert doit atteindre 1,3 milliard par des opérations progressives menées simultanément dans des champs différents mais qui procèdent d'un même principe incontesté : faire supporter par chaque activité les dépenses qu'elle occasionne.

Un premier poste important - 800 millions en sept ans - représente le coût des rémunérations d'agents de l'Etat qui travaillent à l'hôpital ou à la cité estudiantine. Le principe en a été imposé par la loi de 1971. L'application en était rendue difficile en raison du statut des agents. Le Gouvernement a créé une notion nouvelle dite de "mise en subsistance" qui est dès à présent appliquée. Pour réussir, il faut évidemment adapter financièrement la gestion de la cité universitaire et celle des policliniques à ces charges nouvelles. La cité a été réorganisée - non sans douleurs - mais l'opération est déjà pratiquement gagnée.

La partie est évidemment plus importante pour les policliniques. Les mesures sont prises et la volonté existe de réussir.

Le second poste - 500 millions en sept ans - est plus difficile à récupérer. L'intention n'est pas encore exactement comprise par ceux qui sont concernés, c'est-à-dire par les services à prestations rémunérées par des organismes extérieurs. Ils craignent confusément une taxation aveugle alors qu'ils viennent de perdre la possibilité de motiver leurs agents par l'octroi de compléments de salaires désormais interdits.

Au contraire pourtant, l'Université voudrait développer les collaborations avec les organismes extérieurs tant publics que privés. Elle y est conduite par de multiples raisons

étrangères à mon propos actuel. Cette orientation peut avoir pour conséquence de générer des ressources nouvelles ou accrues. Mais il faut pour cela que les prix soient calculés et les contrats bien négociés. C'est une des missions de la cellule "Relation Recherche-Industrie" que nous venons de créer. Elle facilitera les démarches administratives et améliorera les contrats tant en ce qui concerne la prise en compte des coûts et des modalités de paiement, que du point de vue de la protection des travaux des chercheurs. Mais ces efforts resteraient sans effets immédiats sur notre redressement financier s'il n'y avait un retour sur l'institution elle-même. De là viennent les craintes de prélèvement sur les bénéficiaires. Ce n'est pas notre idée. Il faut que les services bénéficient du résultat de leurs efforts pour améliorer leurs conditions de travail. Notre projet tient en deux exigences :

1. Remboursement à l'allocation d'Etat de sa contribution à la prestation rémunérée (fournitures et services);
2. Gestion bancaire centralisée par le patrimoine de tous les comptes, à la fois pour assurer la transparence indispensable et pour permettre le soutien des situations momentanément difficiles.

Ces deux conditions ne me paraissent pas abusives. Elles permettront de récupérer 500 millions d'ici la fin de 1989 pour autant qu'une confiance suffisante subsiste en l'avenir de notre institution et dans la valeur de sa mission.

La seconde opération pour retrouver les 4 milliards se chiffre donc à $4 - 1,3$ soit 2,7 milliards en sept ans. On y arrive en réduisant les dépenses.

Les mesures du plan conduisent à diminuer le nombre d'agents de l'Etat dans les différentes catégories, entraînant ainsi une réduction totale de dépenses de 2,3 milliards. Le système est d'une simplicité biblique : on pensionne plus tôt et on remplace moins. Cela conduit à perdre avant la fin 1989 : 170 unités du groupe des professeurs et assistants, 412 unités du groupe administratif et technique. Mais sans dramatiser, il faut être conscient des problèmes humains que ces statistiques couvrent tant chez ceux qui ont dû quitter que pour une bonne partie de ceux qui restent avec des espoirs déçus. Dans ce contexte morose, nous hésitons depuis trop longtemps à entreprendre la redistribution du personnel qui est nécessairement dérangeante, voire désagréable pour beaucoup. Elle est cependant indispensable compte tenu du fait que les départs sont sans relation avec les nécessités fon-

tionnelles et que nous aurons perdu plus d'un tiers de l'effectif de 1971, en restant à 800 encadrants et 1000 PATO, pour un nombre d'étudiants qui s'est stabilisé aux environs de 10.000 mais pour une charge de travail qui s'est nettement alourdie.

Or, nos difficultés financières nous forcent dans le même moment à mesurer chichement nos dépenses d'équipement et de modernisation des méthodes.

La seule voie possible conduit à la mise en commun des moyens, les meilleurs outils étant confiés aux plus qualifiés.

Cette démarche n'est pas la plus facile. Pourtant, à l'Université de Liège l'ambiance y était propice puisque, il y a neuf ans déjà, le Recteur WELSCH demandait une autonomie d'organisation interne, la "départementalisation".

Depuis lors, d'autres universités de statut privé ont pu mettre en oeuvre des formules analogues.

Malgré notre carcan administratif, nous cherchons à rénover et à adapter notre organisation du travail. Ne remplacer que deux professeurs sur trois qui partent crée des situations difficiles. Limiter les nominations de 1er assistant à un nombre trop faible tarit le renouvellement du corps scientifique et professoral. Ne remplacer aucun départ dans le PATO engendre le désordre et l'inefficacité. Si la réduction des effectifs donne l'assurance d'une réduction des dépenses, elle risque par contre de dévoyer l'Université de sa mission.

Il reste enfin à réduire de 400 millions en sept ans les dépenses de fonctionnement hors personnel. En 1982, ce poste budgétaire était de 635 millions. Relativement, la réduction à opérer est donc très importante. Or, l'intendance générale a déjà été durement réduite depuis 1971. Nous connaissons depuis longtemps déjà les coupures de chauffage et les restrictions de toutes natures.

Pour atteindre l'objectif, il faut arriver à supprimer des centres d'activités. Pour éliminer les duplications de frais généraux et mieux utiliser son infrastructure jusqu'ici surdimensionnée, il faut achever le Sart Tilman et fermer le plus vite possible nos petites implantations dispersées.

Mais avant d'aborder ce deuxième thème de mon exposé, permettez-moi de réaffirmer la volonté qui est nôtre de réussir le plan de sept ans. L'expérience des années passées me fait craindre qu'en cours de route, l'Etat ne nous impose des charges nouvelles ou réduise nos ressources. Notre

allocation sera-t-elle indexée comme convenu ? Nous laissera-t-on comme promis le bénéfice exceptionnel du paiement des traitements à terme échu ?

Nous pouvons réussir mais sept ans c'est long, et la marge de manoeuvre est très étroite.

2. *L'achèvement de l'Université au Sart Tilman.*

J'ai choisi de dire l'achèvement de l'Université parce que le terme "transfert" me paraît de moins en moins adéquat pour qualifier ce que nous avons entrepris au Sart Tilman. Pendant les premières années, après que le cadre ait été créé, des instituts entiers se transplantaient. Depuis que nous avons entrepris la densification d'occupation de bâtiments déjà construits sur le plateau, nous avons amorcé le véritable changement. Des services jusque là séparés, dispersés dans l'agglomération urbaine, se regroupent au Sart Tilman pour constituer de nouveaux ensembles. Ces groupements fondés sur les affinités de travail naissent de la nécessité de mettre en commun certains équipements coûteux ou rares et de l'intérêt de collaborations multidisciplinaires fécondes pour chacun. A l'occasion des déménagements, c'est une autre Université qui se crée.

Ainsi, quelques aménagements à l'institut de chimie vont permettre d'y transférer des services de chimie industrielle; quelques adaptations au bâtiment du cyclotron ont permis d'y créer un service de radiopharmacie; des services jusqu'ici logés dans des bâtiments loués en divers endroits de la ville rejoignent l'institut de botanique; la mise en service de l'institut de psychologie et des sciences de l'éducation permet de libérer la zone dite "de transition" qui a rempli désormais son rôle de gîte d'étape et est actuellement en voie de transformation pour recevoir définitivement une partie des services de géologie qui quitteront dans les prochains mois la place du 20-Août; de même, une partie du bâtiment des services des constructions va permettre d'utiliser en commun les équipements multi-média de la Faculté des Sciences, ceux de la 8ème Section de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux des services audio-visuels de l'administration centrale. Dans le courant de 1985, nous achèverons deux unités importantes de la Faculté de Médecine vétérinaire. Pour les initiés, il s'agit de l'unité radiologie-chirurgie et de l'ensemble dit des "grands animaux et porcs".

Enfin, cette année, nous avons ouvert plusieurs chantiers dont le financement est totalement assuré : la dernière

phase de construction de l'Institut Montefiore qui permettra de faire monter, avant la rentrée académique de 1986, les deux derniers services encore installés rue Saint-Gilles; outre les avantages que cette opération présente pour l'Université les locaux libérés sont attendus avec impatience par l'Institut supérieur d'Architecture de la Ville de Liège.

Par ailleurs, le groupe des amphithéâtres de la Faculté de Médecine au Sart Tilman sera utilisable en 1986. Nous en attendons de considérables améliorations des conditions de travail et d'enseignement.

A ces réalisations d'intérêt strictement universitaire, viennent s'ajouter des bâtiments dont la fonction est autre mais qui ont choisi la symbiose avec nous. Dans les derniers mois, nous avons mis en service la station expérimentale de la Faculté de Médecine vétérinaire. Dès cet automne, des activités jusqu'ici dispersées, vont s'y regrouper. Nous espérons un développement proportionné aux espoirs placés dans ce secteur d'activités économiques. Dans quelques semaines, nous inaugurerons avec la Région wallonne et l'Agence spatiale européenne, le bâtiment construit dans le parc industriel de recherches universitaires pour l'étalonnage sous vide de satellites placés en ambiance spatiale et l'opto-électronique. L'important équipement lourd qui va quitter Cointe à cette occasion nous permet désormais d'entreprendre un programme réaliste du transfert de l'Institut d'Astrophysique au Sart Tilman, en répondant à la fois à la vocation particulière de cet Institut et à ses affinités avec certains services de physique.

Avant la fin de l'année, le Centre national de production et d'étude de substances d'origine microbienne (C.N.P.E.M.) aura quitté le bâtiment du 32, boulevard de la Constitution qui pourra être remis à son propriétaire, la Ville de Liège; il va s'installer dans l'usine-pilote construite par le Ministère des Travaux publics pour ce centre national. Il va enfin y trouver des conditions de travail fonctionnelles et un équipement adéquat, en complément de notre Institut de Botanique. Cette localisation proche de la Faculté de Médecine vétérinaire et de la Faculté de Médecine va permettre de nouer des collaborations accrues avec des services de notre Université, tant pour la recherche que pour les prestations extérieures dans le domaine des biotechnologies.

Dans une tout autre perspective, le Centre sportif du Blanc Gravier sera ouvert en juillet 1985. Voisin de notre Institut

d'Education physique, il le complète et permettra de réaliser l'objectif qu'avait défini la convention nouée entre la Communauté française, la Province et l'Université en 1973. Cent chambres permettront d'accueillir de 100 à 400 personnes selon les types d'activités, assurant ainsi une gamme de services que la cité universitaire ne pouvait offrir : stages de l'ADEPS pendant les vacances, congrès et colloques universitaires pendant l'année académique. Les projets se multiplient, notamment en collaboration entre le sport et la médecine : réadaptation, stages de prévention, etc...

Mais l'événement le plus marquant a été l'accord récent du Gouvernement de financer l'achèvement complet et définitif du bâtiment destiné au centre hospitalier universitaire.

Les entrepreneurs consultés déposeront leurs offres le 29 octobre prochain; la commande sera signée en décembre et les travaux seront achevés en 1987.

De rêve, d'espoir, de projet controversé, le centre hospitalier universitaire du Sart Tilman est devenu une certitude. Nombre de bons Liégeois commencent seulement à réaliser l'importance de l'enjeu et ses conséquences tant sur le plan scientifique que comme facteur de progrès économique et social.

La loi nous donne droit à 935 lits pour assurer l'enseignement de la médecine. Pour la première fois dans son histoire, l'Université aura la responsabilité complète d'un établissement de soins de 609 lits en gestion propre : c'est le C.H.U. du Sart Tilman.

Où trouverons-nous les trois cents autres lits ?

Puisqu'il s'agit d'un besoin lié à l'enseignement, la Faculté est principalement concernée. Elle vient d'exprimer son point de vue. Mais les solutions capables de la satisfaire ne dépendant pas de la seule Université, elles dépendent aussi de l'organisation de la dispensation des soins en général et de la collaboration souhaitable avec les autres hôpitaux de la région. C'est en concertation avec les autres pouvoirs organisateurs hospitaliers qu'une solution pourra être dégagée; elle doit l'être dans les mois qui viennent.

Mais la décision prise de limiter le C.H.U. à 609 lits a une autre conséquence dans un domaine plus strictement universitaire. Elle libère une importante partie du bâtiment dont le gros oeuvre est achevé et qui avait été conçu dans le cadre du projet primitif d'un hôpital de 1.100 lits.

Nous avons commencé par y prélever un ensemble fonctionnel de 609 lits dont le parachèvement et l'équipement vont être adjugés comme je viens de l'annoncer. C'est à partir de cette donnée que nous avons étudié la meilleure réutilisation possible de l'excédent de surfaces.

Or, le Gouvernement nous a demandé, il y a quelques mois, une proposition de plan de financement de l'achèvement du transfert de l'Université au Sart Tilman. Notre proposition a été arrêtée par le conseil d'administration le 23 mai 1984. Nous espérons une réponse gouvernementale rapide car les moyens budgétaires sont actuellement inexistantes et les problèmes réels dès le 1er janvier prochain. Notre proposition comprend :

1. l'adaptation de la partie du bâtiment libérée par la réduction de capacité de l'hôpital aux besoins de tous les services de la Faculté de Médecine, en ce compris la pharmacie, et de certains services connexes de la Faculté de Médecine vétérinaire et de la Faculté des Sciences;
2. l'achèvement du programme de base de la Faculté de Médecine vétérinaire qui pourrait ainsi quitter Cureghem en 1987;
3. la construction, autour de la place centrale qui vient d'être achevée, des bâtiments nécessaires au rectorat et à l'administration, aux services de la Philosophie et Lettres et aux services généraux des bibliothèques;
4. enfin, le transfert définitif des services de la Faculté des Sciences appliquées dans la zone dont l'infrastructure principale est déjà en place, alors que le Val-Benoît est menacé. Dans l'immédiat, nous sommes expropriés avenue des Tilleuls pour la jonction autoroutière E5-E9. A moyen terme, il en ira de même rue Stévert et le long du chemin de fer pour les projets S.N.C.B.

Le financement de ce plan est évalué à 6,8 milliards. Combien d'efforts et de temps devons-nous consacrer pour l'obtenir et le mettre en oeuvre ? Le Recteur DUBUISSON - il y a maintenant plus d'un quart de siècle - imaginait l'Université de l'an 2000. Prémonition troublante.

Bien sûr, l'oeuvre est largement entamée, voire irréversible, mais tant de choses manquent encore à l'intérieur, comme à l'extérieur.

Les travaux de raccordement des voiries universitaires à l'autoroute des Ardennes sont en train de s'achever et l'Administration des Voies Hydrauliques prévoit d'achever dès 1985, les travaux d'aménagement dans la vallée de l'Ourthe, qui sont indispensables pour permettre à l'Association Intercommunale du Démergement de construire la station d'épuration sur laquelle nous comptons lors de la mise en service intensif des nouvelles installations de la Faculté de Médecine vétérinaire.

Il y a quelques mois, nous avons accueilli avec reconnaissance l'ouverture de la voie rapide vers le pont d'Ougrée. Par contre, la desserte de la route du Condroz vers le pont de Fragnée continue à nous poser de multiples problèmes. Monsieur le Ministre OLIVIER annonce un vaste programme d'aménagement des carrefours dangereux. Espérons que ce programme fournira les moyens nécessaires à réaliser le passage sous niveau devant la Chapelle du Sart Tilman. Ce projet a été accepté depuis des années. Sa réalisation nous épargnerait de nombreux accidents et permettrait de réaliser le plan d'aménagement de cette zone d'intérêt commun au Village, à l'Université et au Conservatoire, dont l'avant-projet vient d'être déposé.

Dans un autre domaine encore, nous avons obtenu le statut de zone d'emploi pour 10 des 25 ha de la partie existante du parc industriel de recherches universitaires. Le moment serait sans doute opportun pour la Ville de Seraing de provoquer la mise en service de la deuxième partie de ce parc industriel située sur son territoire administratif et dont la S.A. Cockerill est propriétaire sans en avoir encore grand usage.

Enfin, dans le courant de cette année, nous allons devoir reprendre le problème des transports en commun. La certitude de la mise en service de l'hôpital en 1987 nous conduit à solliciter une autre desserte plus rapide et surtout plus fréquente.

Les difficultés à surmonter restent donc toujours nombreuses alors que les problèmes d'entretien de l'ensemble bâti surgissent déjà et que l'évolution des techniques et des prix obligent à la réadaptation d'outils pourtant récents, qu'il s'agisse de la centrale de chauffe, de câblage, etc.

Toutes les universités sont confrontées à ces nouveaux problèmes mais l'achèvement du Sart Tilman nous est particulier et les contient tous. Face à l'ampleur de la

tâche et à la singularité de son objet, c'est avec regret que je vois approcher l'échéance, au 31 décembre, du contrat qui nous liait à Claude STREBELLE pour l'urbanisation de la nouvelle université. C'est à son talent que nous devons l'harmonie qui se dégage d'un ensemble pourtant constitué d'éléments bien disparates. La faculté de créer est un don rare. Il y joint cette perception plus exceptionnelle encore des conséquences dynamiques de la construction sur le milieu où elle surgit. Aucune pierre, aucun arbre, aucun homme ne lui a jamais caché le Sart Tilman.

Malgré la peine, nous saurons faire face. Au total, le Sart Tilman c'est lent, c'est dur, mais ça avance.

Mon exposé d'aujourd'hui est à l'image des réalités de notre époque. Certes, vous pouvez en retenir que nos problèmes financiers sont loin d'être réglés. C'est vrai. Vous pouvez penser que la Faculté de Médecine vétérinaire n'est toujours pas revenue* de Cureghem à Liège et que nous n'avons toujours pas notre hôpital. C'est vrai.

J'espère pourtant vous avoir convaincus qu'à Liège nous ne sommes ni passésistes, ni découragés, ni passifs.

Besogneux et obstinés, nous poursuivons l'oeuvre entreprise.

C'est à l'image de ce toujours mystérieux processus biologique de la métamorphose que dans la douleur et les déchirements, l'Université s'épanouira enfin dans la dimension que nous avons souhaitée pour elle depuis si longtemps.

*C'est en 1836 que l'Etat reprenait l'école privée de médecine vétérinaire, fondée peu de temps auparavant à Cureghem et qu'il supprimait l'école qui avait été créée l'année précédente par la Ville de Liège dans le couvent des Clarisses.

ULG - CICB

LIBER



709101700

